

VOTRE PORT *vous informe !*

Chers plaisanciers,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre fidélité au port de Folleux.

La communication qui suit est importante pour l'hiver prochain. Je vous propose de la lire avec attention :

Eaux et Vilaine, gestionnaire de l'écluse d'Arzal, a décidé de transformer l'écluse en l'équipant d'un sas anti-salinité. Aujourd'hui, l'autorisation préfectorale ayant été accordée et les entreprises sur le point d'être retenues, Eaux et Vilaine est en mesure de nous confirmer le calendrier des travaux sur les deux prochains hiver 2025-2026 et 2026-2027

Vous le savez, cette nouvelle écluse représente un enjeu majeur pour de nombreuses raisons, et notamment pour vous plaisanciers :

- Sécurisation durable de l'alimentation en eau potable pour environ 1 Million d'habitants
- Continuité du service d'éclusage en période de sécheresse, et par conséquent amélioration sensible de la qualité de la navigation des plaisanciers
- Meilleure fluidité du trafic routier.

Un lien à la fin de ce mail vous permet d'accéder à une courte vidéo sur le fonctionnement futur de l'écluse après travaux.

1. Calendrier annoncé pour la première phase de travaux (Hiver – 2025-26)

L'écluse d'Arzal sera complètement fermée à partir du 3 novembre 2025 et jusqu'au 4 avril 2026.

Elle rouvrira ensuite en avril 2026 avec un fonctionnement comme aujourd'hui jusqu'à une seconde période de fermeture prévue durant l'hiver 2026-27.

A l'issue de cette seconde période, son fonctionnement en mode anti-salinité deviendra possible en période de sécheresse mais aussi éventuellement de manière préventive en cas de forte affluence afin d'augmenter le nombre de passages possibles.

2. Dispositions mises en place par votre port

Après un travail attentionné avec les associations d'usagers des ports de Vilaine, votre port s'est organisé pour vous permettre l'usage de votre bateau dans cette période de fermeture hivernale, dans le cas où vous souhaiteriez naviguer.

2.1 – Dispositions communes à tous les contrats d'emplacement annuels

Etant titulaire d'un contrat annuel, que vous bénéficiez ou non de l'avantage Passeport Escales dans votre contrat, **si vous désirez naviguer pendant cette période**, des places dans les ports de la Compagnie situés à l'extérieur de la Vilaine seront mises à votre disposition sans surcout pendant toute la période de fermeture de l'écluse (et uniquement pendant cette période). Il vous sera possible également de stationner votre bateau à Piriac-sur-Mer, la Turballe, sur les mouillages de Vieille Roche (Camoël) ou dans un port de la rade de Lorient.

Afin d'organiser aux mieux votre accueil, il vous sera nécessaire d'en avoir fait **la demande avant le 30 septembre 2025 auprès de votre capitainerie.**

Pour bénéficier de la gratuité de stationnement dans le port d'accueil durant la période de fermeture de l'écluse, vous **vous engagez à vous absenter au minimum 10 jours, consécutives ou pas, durant les 5 mois de fermeture hivernale de l'écluse.** Ces journées de navigation devront être déclarées à la capitainerie du port accueillant ou via un avis de croisière Passeport Escales.

Dans le cas où cette absence ne serait pas réalisée, le stationnement dans le port d'accueil vous serait facturé au tarif mensuel en vigueur.

2-2 - Autres cas

Tous les scénarios ne peuvent être évoqués ici.

Par exemple, les cas de vente du bateau ou d'achat d'un nouveau bateau durant la période de fermeture ; les cas de résiliation du contrat pour un changement vers un port hors Vilaine ou bien l'inverse, etc.

Des solutions vous seront également apportées pour pouvoir manutentionner à moindre cout un bateau qui devrait absolument franchir le barrage pendant la période de fermeture (grue, remorque de transport, etc)

Dans tous les cas, et dans un souci d'anticipation, je vous invite à contacter votre capitainerie avant le 30 septembre prochain.

Nous saurons trouver avec vous la solution qui convient le mieux à vos souhaits, vos impératifs et vos contraintes.

Restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements, je vous souhaite, avec toute l'équipe du port, une agréable saison et de belles navigations au départ du port de Folleux.

Françoise HUERRE

DIRECTRICE DU PORT DE FOLLEUX

On vous explique le fonctionnement à travers une vidéo disponible en cliquant sur le lien suivant